

Décret

Générale

modern

Décret n° 82-041/PRE portant nomination des membres du gouvernement.

n° 82-041/PRE

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
5 juin 1982

Numéro JO
n° 3 du 08/06/1982

Date du numéro
8 juin 1982

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Le Conseil des Ministres est composé ainsi qu'il suit

- Premier ministre, chargé du Port : Barkat Gourad Hamadou – Ministre de la Justice et des Affaires musulmanes : Omar Kamil Warsama – Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération : Moumin Bandon Farah – Ministre de l'Intérieur : Idriss Farah Abaneh – Ministre de la Défense Nationale : Habib Mohamed Loïta – Ministre des Finances : Ibrahim Mohamed Sultan – Ministre du Commerce, des Transports et du Tourisme : Aden Robleh Awaleh – Ministre de l'Education Nationale : Mohamed Djama Elabé – Ministre de la Santé et des Affaires sociales : Mohamed Adabo Kako – Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale : Mahmoud Del Weiss – Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives : Elaf Orbis Ali – Ministre des Travaux publics, de l'Urbanisme et du Logement : Bourhan Ali Mohamed Warki – Ministre de l'Industrie et du Développement Industriel : Fahmi Ahmed El Hag -Ministre de l'Agriculture et du Développement rural : Ahmed Hassan Liban Gouhad

Art. 2

- Toutes disposition contraires au présent décret sont abrogées.

Art. 3

- Le présent décret sera immédiatement exécutoire dès avant sa publication au journal officiel de la République de Djibouti

HASSAN GOULED APTIDON